

**Comité d'initiative ,pour une nouvelle Constitution fédérale', Rigiblick 4, 5647 Oberrüti**

**Initiative populaire fédérale 'pour une nouvelle Constitution fédérale'** (publiée dans la Feuille fédérale le 19 avril 2022).

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 138 et 193 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68s.):

La Constitution du 18 avril 1999 fait l'objet d'une révision totale.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main.

**! Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal. !**

Canton	N° postal	Commune politique

Nom (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Prénoms (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)
1					
2					
3					

*Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote:*

Lischer Pius, Rigiblick 4, 5647 Oberrüti; Brankovic Alexander, Breitenrain 73, 8917 Oberlunkhofen; Arnold Martin, Klausenstrasse 220, 6463 Bürglen; Steiner Basil, Neugasse 91, 8005 Zürich; Bachmann Paul, Bahnhofstrasse 13, 5643 Sins; Schweizer Rudolf, Hirtenhofring 5, 6005 Luzern; Neuweiler Bruno, Sattelstrasse 3, 6315 Morgarten; Réa Pascal, Baumgarten 3, 5647 Oberrüti; Fisch Hannes, Brüggliweg 7, 3073 Gümligen

Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures: 19 octobre 2023.

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les .... (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle)

Lieu:

Date:

Signature:

Fonction  
officielle:

Sceau

Si vous souhaitez appuyer la demande de cette initiative populaire, vous pouvez imprimer cette liste de signatures, la remplir, la mettre dans une enveloppe et la renvoyer le plus vite possible avant le 19 octobre 2023 au:

**Comité d'initiative 'pour une nouvelle Constitution fédérale', Rigiblick 4, 5647 Oberrüti**

Toutes les lignes ne doivent pas obligatoirement être remplies.